

<b>20</b>				<b>1</b>	<b>EUR</b>	
NAT.	Date du dépôt	N° 0841470248	P.	U.	D.	A 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

DÉNOMINATION: **INTERCOMMUNALE DE MUTUALISATION EN MATIERE INFORMATIQUE ET ORGANISATIONNELLE**

Forme juridique: **SC**

Adresse: **Rue Léon Morel**

N°: **1**

Code postal: **5032**

Commune: **Isnes**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Liège, division Namur**

Adresse Internet<sup>1</sup>:

Numéro d'entreprise **0841470248**

DATE **30-11-18** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS (2 décimales)**<sup>2</sup>

approuvés par l'assemblée générale du **29-06-20**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01-01-19** au **31-12-19**

Exercice précédent du **01-01-18** au **31-12-18**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~<sup>3</sup> identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: **26**  
 objet: 6.2, 6.7, 6.9, 7.2, 8, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

Signature  
(nom et qualité)

**Marc BARVAIS**

**Président du Conseil d'Administration**

Signature  
(nom et qualité)

**Frédéric Rasic**

**Directeur Général**

<sup>1</sup> Mention facultative.

<sup>2</sup> Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

<sup>3</sup> Biffer la mention inutile.

Ce compte annuel ne concerne pas une société soumise aux dispositions du nouveau Code des sociétés et associations du 23 mars 2019.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES  
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE  
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

**BARVAIS Marc**

Rue des Représentants 22, 7012 Jemappes, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 26-06-19- 26-06-25

**DUBOIS Philippe**

Rue de l'Agauche 17, 4560 Clavier, Belgique

Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration

Mandat : 26-06-19- 26-06-25

**BALON Pierre-Philippe**

Rue de Diekirch 80, 6700 Arlon, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26-06-19- 26-06-25

**BRISON Emmanuel**

Rue des Loges 9, boîte C, 6540 Lobbes, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 07-06-18- 26-06-19

**CARLIER Marc**

Hameau de la Houzie 6, 6536 Thuillies, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 07-06-18- 26-06-19

**CUVELIER Philippe**

Rue de la Chapelle 2, 6210 Villers-Perwin, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26-06-19- 26-06-25

**DELANNOIS Paul-Olivier**

Chateau d'Ere 18, 7500 Ere, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26-06-19- 12-12-19

**DELHAISE Rudy**

Route d'Andenne 4, boîte F, 5310 Eghezée, Belize

Fonction : Administrateur

Mandat : 26-06-19- 26-06-25

**DENIS-SIMON Véronique**

Rue de Sart-Moulin 116, 1421 Ophain-Bois-Seigneur-Isaac, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 07-06-18- 26-06-19

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)****DISPA Benoît**

Rue du Paradis 20, 5030 Gembloux, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26-06-19- 26-06-25

**DOUCY Laurent**

Rue de l'Astia 19, 6280 Gerpinnes, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 07-06-18- 26-06-19

**FRANTZEN Dominique**

Rue de Jumet 365, 6030 Marchienne-au-Pont, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 07-06-18- 26-06-19

**GHIOT Françoise**

Rue du Cimetière 168, 7110 Houdeng-Goegnies, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 07-06-18- 26-06-19

**GINGOUX Fernand**

Avenue de la Paix 16, 4430 Ans, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26-06-19- 06-02-20

**GOREZ Denis**

Place d'Hymiee 50, 6280 Gerpinnes, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26-06-19- 26-06-25

**HALLET Danièle**

Rue de Scoumont 45, 5140 Sombreffe, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 07-06-18- 26-06-19

**LELONG EMMANUELLE**

Rue du Lait Beurré 4, boîte D, 7110 Houdeng-Goegnies, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26-06-19- 26-06-25

**LEMPEREUR Martin**

Rue Porte Haute 15, 6900 Marche-en-Famenne, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 07-06-18- 26-06-19

**LÖWENTHAL Bernard**

Rue Hattain 3, 1470 Genappe, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26-06-19- 26-06-25

**LUGOWSKI Dominique**

Rue Jean Jaurès 26, 4340 Awans, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26-06-19- 26-06-25

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)****MATYSIAK Carine**

Place de Carnières 22, 7141 Carnières, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 07-06-18- 26-06-19

**PIERARD Jean-François**

Avenue de la Toison d'Or 30, 6900 Marche-en-Famenne, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 07-06-18- 26-06-19

**PLUME François**

Rue Georges Deprez 13, 5060 Sambreville, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 07-06-18- 26-06-19

**POLL Bénédicte**

Avenue du Vignoble 5, boîte 2, 7180 Seneffe, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26-06-19- 26-06-25

**SIASSIA-BULA Merveille**

Rue Gustave Boël 160, 7100 La Louvière, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26-06-19- 26-06-25

**TOUSSAINT Jean-Marc**

Rue Bonwez 20, 5080 Rhisnes, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26-06-19- 12-12-19

**VAFIDIS Rachelle**

Rue de la Brasserie 38, 5080 Warisoulx, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26-06-19- 26-06-25

**VIALARD Guy**

Avenue Célestin Demblon 2, 4432 Alleur, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 07-06-18- 26-06-19

**WATHELET Damien**

Bouresse 1, boîte A, 4560 Clavier, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26-06-19- 26-06-25

**WAUTHIER Jean-Marc**

Rue des Fossés 2, boîte B/C, 1420 Braine-l'Alleud, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26-06-19- 26-06-25

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)****RLS AUDIT & CONSEILS SRL 0549.914.873**

Chaussée de Couvin 110, 6460 Chimay, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B863

Mandat : 07-06-18- 07-06-21

Représenté par:

1. SOHET Luc

Chaussée de Couvin 110 , 6460 Chimay, Belgique

Réviseur d'entreprise, Numéro de membre : A906

**BRANKAER PH & PARTNERS SRL 0462.238.058**

Rue Léon Colleaux 41, 6762 Saint-Mard, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00329

Mandat : 07-06-18- 07-06-21

Représenté par:

1. BRANKAER Philippe

Allée des Bouleaux 49 , 4140 Gomzé-Andoumont, Belgique

Réviseur d'entreprise, Numéro de membre : A01711

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas \* été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise \*\*,
- B. L'établissement des comptes annuels \*\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
<b>RSM Interfiduciaire SC 0442.616.443</b> Chaussée de Waterloo 1151 , 1180 Uccle, Belgique Fonction : Expert-comptable externe	2207673F91	B

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Mention facultative.

## COMPTES ANNUELS

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b> .....		20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b> .....		21/28	<u>1.444.159,00</u>	<u>1.557.050,36</u>
<b>Immobilisations incorporelles</b> .....	6.1.1	21	33.877,90	90.308,22
<b>Immobilisations corporelles</b> .....	6.1.2	22/27	1.409.689,90	1.466.150,94
Terrains et constructions .....		22	1.357.753,85	1.401.107,83
Installations, machines et outillage .....		23	4.104,32	4.617,36
Mobilier et matériel roulant .....		24	47.831,73	60.425,75
Location-financement et droits similaires .....		25		
Autres immobilisations corporelles .....		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés .....		27		
<b>Immobilisations financières</b> .....	6.1.3	28	591,20	591,20
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b> .....		29/58	<u>988.339,53</u>	<u>1.387.812,31</u>
<b>Créances à plus d'un an</b> .....		29		
Créances commerciales .....		290		
Autres créances .....		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b> .....		3		
Stocks .....		30/36		
Commandes en cours d'exécution .....		37		
<b>Créances à un an au plus</b> .....		40/41	402.110,05	570.106,77
Créances commerciales .....		40	299.918,94	297.068,36
Autres créances .....		41	102.191,11	273.038,41
<b>Placements de trésorerie</b> .....		50/53		
<b>Valeurs disponibles</b> .....		54/58	573.777,32	797.958,12
<b>Comptes de régularisation</b> .....		490/1	12.452,16	19.747,42
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....		20/58	<u>2.432.498,53</u>	<u>2.944.862,67</u>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b> .....		10/15	<u>284.034,13</u>	<u>216.105,46</u>
<b>Capital</b> .....		10	63.166,46	60.892,23
Capital souscrit .....		100	63.166,46	60.892,23
Capital non appelé <sup>4</sup> .....		101		
<b>Primes d'émission</b> .....		11		
<b>Plus-values de réévaluation</b> .....		12		
<b>Réserves</b> .....		13	2.021,84	2.021,84
Réserve légale.....		130	2.021,84	2.021,84
Réserves indisponibles .....		131		
Pour actions propres .....		1310		
Autres .....		1311		
Réserves immunisées .....		132		
Réserves disponibles .....		133		
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b> .....(+)/(-)		14	189.531,12	71.002,92
<b>Subsides en capital</b> .....		15	29.314,71	82.188,47
<b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b> <sup>5</sup> .....		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b> .....		16	<u>                    </u>	<u>                    </u>
<b>Provisions pour risques et charges</b> .....		160/5		
Pensions et obligations similaires .....		160		
Charges fiscales .....		161		
Grosses réparations et gros entretien .....		162		
Obligations environnementales .....		163		
Autres risques et charges .....		164/5		
<b>Impôts différés</b> .....		168		

<sup>4</sup> Montant venant en déduction du capital souscrit.

<sup>5</sup> Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b> .....		17/49	<u>2.148.464,40</u>	<u>2.728.757,21</u>
<b>Dettes à plus d'un an</b> .....	6.3	17	1.157.966,30	1.221.124,93
Dettes financières .....		170/4	1.157.966,30	1.221.124,93
Etablissements de crédit, dettes de location- financement et dettes assimilées.....		172/3	1.157.966,30	1.221.124,93
Autres emprunts .....		174/0		
Dettes commerciales .....		175		
Acomptes reçus sur commandes .....		176		
Autres dettes .....		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b> .....	6.3	42/48	990.498,10	1.507.632,28
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....		42	63.158,63	62.215,17
Dettes financières .....		43	349.727,52	599.831,98
Etablissements de crédit .....		430/8	349.727,52	599.831,98
Autres emprunts .....		439		
Dettes commerciales .....		44	239.463,32	498.154,63
Fournisseurs .....		440/4	239.463,32	498.154,63
Effets à payer .....		441		
Acomptes reçus sur commandes .....		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales .....		45	338.111,53	347.430,50
Impôts .....		450/3	27.628,29	76.733,46
Rémunérations et charges sociales .....		454/9	310.483,24	270.697,04
Autres dettes .....		47/48	37,10	
<b>Comptes de régularisation</b> .....		492/3		
<b>TOTAL DU PASSIF</b> .....		10/49	2.432.498,53	2.944.862,67

## COMPTES DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute d'exploitation .....(+)/(-)		9900	2.551.331,18	2.224.623,53
Dont: produits d'exploitation non récurrents .....		76A		
Chiffre d'affaires* .....		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers* .....		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions .....(+)/(-)	6.4	62	2.203.215,45	2.019.388,16
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		630	154.002,27	159.410,12
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) .....(+)/(-)		631/4	11.700,00	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) .....(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation .....		640/8	12.266,89	11.885,71
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....		649		
Charges d'exploitation non récurrentes .....		66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b> .....(+)/(-)		9901	<u>170.146,57</u>	<u>33.939,54</u>
<b>Produits financiers</b> .....	6.4	75/76B	52.873,76	58.283,92
Produits financiers récurrents .....		75	52.873,76	58.283,92
Dont: subsides en capital et en intérêts .....		753	52.873,76	58.283,92
Produits financiers non récurrents .....		76B		
<b>Charges financières</b> .....	6.4	65/66B	26.177,84	21.870,92
Charges financières récurrentes .....		65	26.177,84	21.870,92
Charges financières non récurrentes .....		66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b> .....(+)/(-)		9903	<u>196.842,49</u>	<u>70.352,54</u>
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b> .....		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b> .....		680		
<b>Impôts sur le résultat</b> .....(+)/(-)		67/77	78.314,29	45.525,04
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b> .....(+)/(-)		9904	<u>118.528,20</u>	<u>24.827,50</u>
<b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b> .....		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b> .....		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b> .....(+)/(-)		9905	<u>118.528,20</u>	<u>24.827,50</u>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b> .....(+)/(-)	9906	189.531,12	71.002,92
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter .....(+)/(-)	(9905)	118.528,20	24.827,50
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent .....(+)/(-)	14P	71.002,92	46.175,42
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b> .....	791/2		
<b>Affectations aux capitaux propres</b> .....	691/2		
au capital et aux primes d'émission .....	691		
à la réserve légale .....	6920		
aux autres réserves .....	6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b> .....(+)/(-)	(14)	189.531,12	71.002,92
<b>Intervention d'associés dans la perte</b> .....	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b> .....	694/7		
Rémunération du capital .....	694		
Administrateurs ou gérants .....	695		
Employés .....	696		
Autres allocataires .....	697		

**ANNEXE**

**ETAT DES IMMOBILISATIONS**

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice** .....

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée .....

Cessions et désaffectations .....

Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice** .....

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice** .....

**Mutations de l'exercice**

Actés .....

Repris .....

Acquis de tiers .....

Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....

Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice** .....

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE** .....

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	xxxxxxxxxxxxxxx	431.026,23
8029		
8039		
8049		
8059	431.026,23	
8129P	xxxxxxxxxxxxxxx	340.718,01
8079	56.430,32	
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	397.148,33	
(21)	<u>33.877,90</u>	



	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8395P	xxxxxxxxxxxxxxxx	591,20
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8365		
Cessions et retraits .....	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8385		
Autres mutations .....(+)/(-)	8386		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8395	591,20	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8455P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8415		
Acquises de tiers .....	8425		
Annulées .....	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8445		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8455		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8525P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8475		
Reprises .....	8485		
Acquises de tiers .....	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8515		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8525		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8555P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b> .....(+)/(-)	8545		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8555		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(28)	591,20	

**ETAT DES DETTES****VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**

	Codes	Exercice
<b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b> .....	(42)	63.158,63
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b> .....	8912	262.358,45
<b>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir</b> .....	8913	895.607,85

**DETTES GARANTIES** (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières .....	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées .....	891	
Autres emprunts .....	901	
Dettes commerciales .....	8981	
Fournisseurs .....	8991	
Effets à payer .....	9001	
Acomptes reçus sur commandes .....	9011	
Dettes salariales et sociales .....	9021	
Autres dettes .....	9051	
<b>Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges</b> .....	9061	

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise**

Dettes financières .....	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées .....	892	
Autres emprunts .....	902	
Dettes commerciales .....	8982	
Fournisseurs .....	8992	
Effets à payer .....	9002	
Acomptes reçus sur commandes .....	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	9022	
Impôts .....	9032	
Rémunérations et charges sociales .....	9042	
Autres dettes .....	9052	
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise</b> .....	9062	

**RÉSULTATS**

**PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL**

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein ..

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

**Produits non récurrents** .....

Produits d'exploitation non récurrents .....

Produits financiers non récurrents .....

**Charges non récurrentes** .....

Charges d'exploitation non récurrentes .....

Charges financières non récurrentes .....

**RÉSULTATS FINANCIERS**

Intérêts portés à l'actif .....

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	32,4	28,3
76		
(76A)		
(76B)		
66		
(66A)		
(66B)		
6503		

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS .....**

**Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise .....

**GARANTIES RÉELLES**

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés .....

Montant de l'inscription .....

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés .....

Montant de l'inscription .....

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Codes	Exercice
9149	
9150	
9161	
9171	
9181	
9191	
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

Exercice

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**

**Description succincte**

**Mesures prises pour en couvrir la charge**

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME**

**Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées .....**

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

## DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

### NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

### AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Garantie constituée sur la Ville de Liège

Droit sur la ligne de crédit

Exercice
5.780,00
50.278,48



## RÈGLES D'ÉVALUATION

Il est précisé que d'une manière générale il sera fait application des principes qui figurent dans l'A.R. du 29 avril 2019 et qu'il sera tenu compte des avis de la Commission des Normes Comptables.

De manière plus spécifique, il sera fait application des règles particulières énoncées ci-après.

### FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont pris en charge au moment où ils sont engagés.

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Conformément à l'article 3-38 de l'A.R. du 29/04/2019, les immobilisations incorporelles acquises de tiers ou par apport sont valorisées à leur prix d'acquisition et les autres sont valorisées à leur coût de revient. Elles font l'objet, en cas d'utilisation limitée dans le temps, d'amortissements linéaires aux taux de 20%.

Les amortissements sont calculés prorata temporis en fonction de la date d'acquisition et en nombre de mois. Le premier mois d'amortissement étant celui suivant la date d'acquisition.

Les projets de développement informatiques sont comptabilisés comme " immobilisation en cours " jusqu'à leur date de mise en service. Les amortissements sont alors calculés au prorata temporis en nombre de mois. Le premier mois d'amortissement étant celui suivant la date de mise en service.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition, de revient, ou valeur d'apport, y compris les frais accessoires, conformément aux articles 3-14, 3-15 et 3-17 de l'A.R. du 29/04/2019.

Les immobilisations corporelles à utilisation limitée dans le temps font l'objet d'amortissements linéaires aux taux suivants :

"Immeubles : 3% (linéaire)

"Installations : 10% (linéaire)

"Machines et outillage : 20% (linéaire)

"Mobilier et matériel de bureau : 20% (linéaire)

"Matériel roulant : 20% (linéaire)

"Matériel informatique : 33,33% (linéaire)

"Aménagement des locaux : 10% (linéaire)

"Frais accessoires : 0% - 100% (linéaire)

Les amortissements sont calculés prorata temporis en fonction de la date d'acquisition et en nombre de mois pour les immobilisations dont la mise en service est directe. Le premier mois d'amortissement étant celui suivant la date d'acquisition.

#### Immeubles :

Concernant l'immeuble acquis en 2017, dont la partie terrain et construction ont fait l'objet d'un investissement sur base de la valeur d'acquisition, les règles suivantes seront d'application :

"Tous les travaux de maintien de l'actif qui seront effectués par la suite feront l'objet d'une prise en charge directe ;

"Par contre, tout ce qui concourt à augmenter la valeur du patrimoine immobilier fera l'objet d'un investissement.

#### Matériel informatique :

A dater de l'exercice comptable 2018, le seuil absolu à partir duquel l'on comptabilise une immobilisation est fixé à 3.000,00 euros ; en dessous de ce montant, il y a prise en charge immédiate.

Par dérogation au paragraphe précédent, à l'occasion d'un nouvel engagement, le premier ordinateur, qui a été acheté par IMIO et fourni au nouvel engagé, fait l'objet d'un investissement, quel que soit le prix d'acquisition de l'ordinateur.

#### Frais accessoires :

Les frais accessoires sont amortis de 0 à 100%.

Les frais accessoires sur terrains quant à eux subissent une réduction de valeur l'année de l'acquisition.

Les immobilisations corporelles peuvent faire l'objet d'une réévaluation lorsque la valeur de celles-ci, déterminée en fonction de leur utilité pour l'entreprise, présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable.

### IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations et créances sont inscrites à leur prix d'acquisition déduction faite des montants non appelés. Toutefois, une évaluation individuelle de chaque participation est établie en tenant compte de différents critères tels que la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle une participation est détenue.

Les créances et les cautionnements sont inscrits à leur valeur nominale.

Les moins-values constatées sur les immobilisations financières font l'objet de réductions de valeur selon le prescrit de l'article 3-44 de l'A.R. du 29/04/2019.

### CREANCES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Les créances sont reprises à leur valeur nominale conformément à l'article 3-45 de l'A.R. du 29/04/2019.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si des risques de non-récupération, de moins-value ou de dépréciations probables existent.

Lorsqu'il apparaît qu'une créance est définitivement perdue, cette perte est directement enregistrée au compte de résultats.

Au moins annuellement, une évaluation, par le conseil d'administration, est faite au niveau des créances commerciales en vue d'appliquer d'éventuelles réductions de valeur. Cette comptabilisation éventuelle se fait sur base de documents probants, tels que rappels, recommandés, courriers d'avocats, justifiant cette prise de décision.

### STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Les en-cours de fabrication sont évalués à leur coût de revient (article 3-15 de l'A.R. du 29/04/2019) éventuellement majorés, compte tenu du degré d'avancement des travaux, de l'excédent du prix stipulé au contrat par rapport au coût de revient conformément à l'article 3-49 de l'A.R. du 29/04/2019.

## RÈGLES D'ÉVALUATION

### PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les composants de ces rubriques sont repris à leur valeur nominale.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur, conformément à l'article 3-52 de l'A.R. du 29/04/2019.

### PLUS-VALUES DE REEVALUATION

Les plus-values de réévaluation sont traitées en conformité à l'article 3-35 de l'A.R. du 29/04/2019.

### SUBSIDES RECUS EN CAPITAL

Les subsides en capital sont repris pour les montants reçus, déduction faite des impôts différés. Des réductions échelonnées sont déduites au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles lesdits subsides ont été obtenus, et le cas échéant, à concurrence du solde, en cas de réalisation ou de mise hors service de ces immobilisations.

### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont individualisées et tiennent compte des risques prévisibles, conformément aux articles 3-28 à 3-33 de l'A.R. du 29/04/2019. Elles font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges, en considération desquelles elles ont été constituées.

### DETTES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Les emprunts et les dettes sont évalués à leur valeur nominale en application de l'article 3-55 de l'A.R. du 29/04/2019. Elles sont majorées, le cas échéant, des intérêts de retard ou d'autres pénalités dues.

### DEVISES

Les avoirs, dettes, droits et engagements libellés en devises sont convertis en euro sur base des cours officiels des changes. Les différences de change sont comptabilisées en produits ou en charges.

A la clôture de l'exercice, les postes en devises sont réévalués au taux de change de clôture et les écarts de conversion sont compensés par devises. Les écarts de conversion négatifs sont pris en charge et les écarts de conversion positifs sont reportés (au passif). Les écarts de conversion sur les valeurs disponibles et les placements de trésorerie en devises sont immédiatement pris en compte de résultats.

Le Conseil d'administration prend les résolutions suivantes :

- 1.D'arrêter les règles d'évaluation de la société.
- 2.De faire acter les-dites règles d'évaluation dans le livre des inventaires de la société en donnant la référence au présent procès-verbal.
- 3.D'effectuer la publicité nécessaire lors de l'établissement des comptes annuels.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

**INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS**

**PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES**

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+ ) ou (-) (en unités)
<b>IGRETEC SC</b> Boulevard Mayence 1 6000 Charleroi Belgique 0201.741.786	Nominative	1	0,00	0,00	31/12/2018	EUR	195.689.500	12.699.589

**AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES** *(rubriques 45 et 178/9 du passif)*

Dettes fiscales échues .....

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale .....

**MONTANT DES SUBSIDES EN CAPITALS OU EN INTÉRÊTS PAYÉS OU ALLOUÉS PAR DES POUVOIRS OU INSTITUTIONS PUBLICS** .....

Codes	Exercice
9072	
9076	
9078	399.081,76

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
<b>Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent</b>					
Nombre moyen de travailleurs .....	100	29,6	3,4	32,4 (ETP)	28,3 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées .....	101	44.073	4.487	48.560 (T)	42.578 (T)
Frais de personnel .....	102	1.999.616,81	203.598,64	2.203.215,45 (T)	1.975.146,36 (T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs .....</b>	105	30	4	33,3
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée .....	110	27	4	30,3
Contrat à durée déterminée .....	111	3		3,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....	112			
Contrat de remplacement .....	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes .....	120	24	3	26,4
de niveau primaire .....	1200			
de niveau secondaire .....	1201	18	1	18,8
de niveau supérieur non universitaire .....	1202	4	2	5,6
de niveau universitaire .....	1203	2		2,0
Femmes .....	121	6	1	6,9
de niveau primaire .....	1210			
de niveau secondaire .....	1211	5		5,0
de niveau supérieur non universitaire .....	1212	1		1,0
de niveau universitaire .....	1213		1	0,9
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction .....	130			
Employés .....	134	30	4	33,3
Ouvriers .....	132			
Autres .....	133			

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**
**ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

**SORTIES**

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice .....

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	6		6,0
305	3		3,0

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**
**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés .....	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies .....	5802		5812	
Coût net pour l'entreprise .....	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations .....	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs .....	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire) .....	58033		58133	

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés .....	5821	18	5831	1
Nombre d'heures de formation suivies .....	5822	3.352	5832	152
Coût net pour l'entreprise .....	5823	58.910,31	5833	3.124,34

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés .....	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies .....	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise .....	5843		5853	